

Collège électoral français
 Canton électoral de
 Bureau principal de canton C

ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN DU 26 MAI 2019

Procès-verbal du bureau principal de canton C avec état récapitulatif des résultats du canton électoral

I. Constitution et composition du bureau.-

Le bureau principal de canton C réuni le20.. à ... heures dans le local situé à, est composé comme suit (le nom et le prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M)).

- M., Président ;
- M., Assesseur ;
- M., Assesseur ;
- M., Assesseur ;
- M., Assesseur ;
- M., Secrétaire.

Ont siégé comme témoins :

Pour la liste : : M.
 : M.
 : M.
 : M.

Le bureau s'est constitué et les membres ont prêté aussitôt le serment prévu à l'article 104 du Code électoral (il en est fait mention au procès-verbal). Les témoins ont été installés au fur et à mesure de leur arrivée et ils ont prêté le serment prescrit.

OBSERVATIONS :

.....

II. Réception des tableaux de dépouillement.-

Numéros des bureaux C	Heure de la réception définitive des doubles des tableaux du dépouillement	Observations ⁽¹⁾

¹ Le cas échéant, indiquer que le président du bureau ayant apporté le double du tableau à heures a été invité à le faire rectifier ou compléter.

Le président de chacun des bureaux de dépouillement a remis le double du tableau dressé par son bureau au président du bureau principal de canton C.

Après vérification et correction éventuelle, ce tableau est paraphé par ce dernier. Celui-ci a signé pour récépissé dudit tableau le procès-verbal du bureau de dépouillement dont son président était porteur.

Le bureau principal de canton C reprend par bureau de dépouillement sur un état récapitulatif le nombre des bulletins déposés, le nombre des bulletins blancs ou nuls, le nombre des bulletins valables et pour chacune des listes classées suivant leur numéro d'ordre, le nombre des votes de liste, le total des suffrages nominatifs émis pour chaque liste, ainsi que pour chaque candidat (titulaires et suppléants) de chaque liste, le total des suffrages nominatifs qu'il a obtenus.

Le bureau totalise pour l'ensemble du canton toutes ces rubriques et y ajoute le chiffre électoral de chaque liste.

Le président du bureau principal de canton C ou la personne qu'il désigne à cette fin communique au président du bureau principal de province et au Ministre de l'Intérieur sans délai par la voie digitale, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, le total des bulletins déposés, le total des bulletins valables, le total des bulletins blancs et nuls ainsi que le chiffre électoral de chaque liste, tel qu'il est déterminé à l'article 166 du Code électoral, et le total des suffrages nominatifs qui sont obtenus par chaque candidat titulaire ou suppléant (Article 161, alinéa dix du Code électoral)².

Le président du bureau principal de canton C assure l'envoi sans délai par la voie digitale, en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, du procès-verbal de son bureau reprenant le tableau récapitulatif au président du bureau principal de province qui en donne récépissé, et au Ministre de l'Intérieur.

Le président du bureau principal de canton C met également une version papier de ce procès-verbal, ainsi que les doubles des tableaux de dépouillement et le tableau récapitulatif sous enveloppe, la scelle et la fait remettre, par la voie la plus rapide, au président du bureau principal de province, qui en donne récépissé.

A, le20...

Le Secrétaire

Le Président,

Les assesseurs,

Les témoins

² Les présidents de canton et le SPF Intérieur passent les accords nécessaires en vue de la transmission digitale des résultats électoraux partiels et complets. Une note distincte à ce sujet est envoyée par le département.



Le président de ce bureau électoral confirme la présence des personnes dont les noms figurent sur cette liste (**téléphone du président** :/.....).

Collège électoral français
 Canton électoral C de :

ANNEXE A A LA FORMULE C/27

ELECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN DU 26 MAI 2019

Etat récapitulatif des résultats des bureaux de dépouillement

Bureaux de dépouillement C	Numéros des bureaux de vote dont le scrutin a été dépouillé par ces bureaux	Nombre des bulletins trouvés dans les urnes	Nombre des bulletins blancs ou nuls	Nombre des bulletins valables
Commune de ...				
1 ^{ème} bureau				
2 ^{ème} bureau				
X ^{ème} bureau				
Sous-Total				
Commune de ...				
7 ^{ème} bureau				
8 ^{ème} bureau				
X ^{ème} bureau				
Sous-Total				
Total pour le canton				

LISTE					
Bureaux de dépouillement C n°	1° Nombre de bulletins marqués en tête de liste	2° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	3° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants	4° Nombre de bulletins marqués en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants	Total
Commune de					
Sous-Total pour la commune ...					
Commune de					
Sous-Total pour la commune ...					
Total pour le canton					

Total des bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) :

(Chiffre électoral de la liste)

Bureaux de dépouillem ent C n°	1	2	3	4	5	6	7	8
Commune de ...								
Sous-Total pour la commune ...								
Commune de								
Sous-Total pour la commune ...								
Total pour le canton								

Bureaux de dépouillement C n°	1	2	3	4	5	6
Commune de						
Sous-Total pour la commune ...						
Commune de						
Sous-Total pour la commune ...						
Total pour le canton						

